



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026
ID : 057-245700695-20260608-D2026_81_SI-AR

DECISION 2026-81

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2025 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2025 portant sur le vote du Budget primitif principal 2026 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-57 en date du 28 avril 2026 portant Virement de Crédits n°1/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-67 en date du 21 mai 2026 portant Virement de Crédits n°2/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2026 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260608-D2026_81_SI-AR

Virement de crédits 3-2026

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 60612 020 /0404_STLIAIS Service : Service Finances		119 932,06
D F 011 60628 633 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service OT	91,20	
D F 011 60632 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	15 757,38	
D F 011 60632 4222 /0602_EFCRCATT CRECHE CATTENOM Service : Service Batiments	6 500,00	
D F 011 60632 4222 /0603_EFCRRODE CRECHE RODEMACK Service : Service Batiments	8 000,00	
D F 011 60632 4222 /0604_EFCRVOLM CRECHE VOLMERANGE Service : Service Batiments	4 000,00	
D F 011 60632 4222 /0610_EFCRHG Service : Service Batiments	8 403,68	
D F 011 60632 4228 /0605_EFPERAM Service : Service Batiments	2 000,00	
D F 011 60632 554 /0415_AIRE GENS VOYAGE Service : Service Batiments	4 000,00	
D F 011 611 510 /1105_SIAU Service : Service Batiments	504,00	
D F 011 615221 70 /0314_REGIE COLLECTE OM ET SELECTIF Service : Service Batiments	475,80	
D F 011 6228 76 /0315_RESERVE NATURELLE Service : Service Reserve naturelle		3 000,00
D F 011 6232 76 /0315_RESERVE NATURELLE Service : Service Reserve naturelle	3 000,00	
D F 011 6236 028 /0718_COM-ST Service : Service Communication protocole	200,00	
D F 011 6238 028 /0701_COM-GENERALE Service : Service Communication protocole	65 000,00	
D F 65 65748 633 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service OT	5 000,00	
D I 16 165 OPFI 323 /0906_SPCAP Service : Service Developpement economique	800,00	
D I 16 165 OPFI 60 /0910_SPSTAND Service : Service Developpement economique	600,00	
D I 21 21351 0031 321 /0902_SPGYMKANF Service : Service Batiments	4 134,00	
D I 21 21351 0033 325 /0903_SPTEN Service : Service Batiments	42 500,00	

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260608-D2026_81_SI-AR

D 21 21351 0037 321 /0901_SPGYMRODE Service : Service Batiments	49 028,00	
D 21 21351 0047 4222 /0604_EFCRVOLM CRECHE VOLMERANGE Service : Service Batiments	5 646,07	
D 21 21351 0047 4228 /0605_EFPERAM Service : Service Batiments	864,00	
D 21 21351 OPNI 60 /0807_HOTEL ENTREPRISES //Med Service : Service Batiments	3 138,00	
D 21 21848 0047 4222 /0604_EFCRVOLM CRECHE VOLMERANGE Service : Service Batiments	255,92	
D 21 2185 OPNI 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	25 000,00	
D 21 2188 OPNI 020 /0404_STLIAIS Service : Service Finances		131 965,99

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	131 965,99	122 932,06
	Réductions	131 965,99	122 932,06
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	254 898,05
Solde Réductions	254 898,05
Ouv. - Réd.	

Fongibilité	Montant de l'enveloppe de VC autorisés au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 3-2026 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	3 838 033,07 €	4 196,50 €	5 000,00 €	3 828 836,57 €
Section Investissement	5 840 223,80 €	29 250,00 €	1 400,00 €	5 809 573,80 €

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 juin 2026

Le Président
Roland BALCERZAK



(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 057-245700695-20260608-D2026_81_SI-AR

